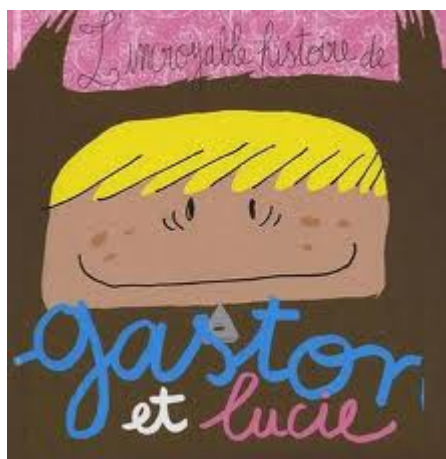


Résidence d'Auteur 2013/2014

Monsieur Lune au Neubourg

- Circonscription - Actions de la circonscription - La Résidence d'Auteur -



Date de mise en ligne : mercredi 11 juin 2014

Description :

Projet très apprécié dans les écoles, c'est la cinquième fois que la Résidence d'Auteur est initiée dans le cadre d'une Convention Locale d'Éducation Artistique et Culturelle entre la Communauté de Communes du Neubourg, la DRAC, la Direction des Services Départementaux de l'Eure et l'Abordage (depuis 2 ans).

Copyright © Circonscription du Neubourg - Tous droits réservés

Projet très apprécié dans les écoles, c'est la cinquième fois que la Résidence d'Auteur est initiée dans le cadre d'une Convention Locale d'Éducation Artistique et Culturelle entre la Communauté de Communes du Neubourg, la DRAC et la Direction des Services Départementaux de l'Eure en partenariat avec l'Abordage (depuis 2 ans). Cette année c'est [Monsieur Lune](#) qui a animé l'évènement...

Comme chaque année, l'auteur est parti à la rencontre des élèves de plusieurs écoles du territoire (Saint-Aubin d'Ecrosville, Bacquepuis, Hondouville, école Jean Moulin du Neubourg). Le Collège Pierre Corneille et le Lycée Agricole du Neubourg ont pu également bénéficier de ses interventions .

Après plusieurs séances d'écriture en présence de l'artiste, toutes les classes se sont réunies pour interpréter leurs chansons durant un spectacle qui a eu lieu le 6 mai dernier. Après la restitution de leur travail, les élèves ont pu assister au conte musical "[l'incroyable histoire de Gaston et Lucie](#)" co-écrit et composé par Monsieur Lune qui était accompagné de ses musiciens pour cet évènement.

Enfin, Monsieur Lune a rencontré un large public allant de la petite enfance aux personnes âgées en se produisant dans les diverses structures culturelles de la ville du Neubourg.

Cette résidence fut encore une réussite. Elle sera prolongée encore l'année prochaine.

Il reste à souhaiter que le même enthousiasme gagnera les élèves et leurs enseignants, ainsi que les autres acteurs du territoire.